

dits remparts en faisant les chanées des fondations. » — Accordé<sup>4</sup>.

1685. Marc Chabry est chargé de faire deux statues pour le monastère de Saint-Pierre. Il doit de plus fournir quatre piédestaux et la bordure du bassin central « *en choin de Savoye*, jaspé comme les colonnes qui sont à un des pavillons dudit monastère<sup>2</sup> ».

Cette quantité de textes semble surabondante.

QUE LES PIERRES D'UNE AUTRE NATURE QUE LES CHOINS  
N'ONT JAMAIS PORTÉ CE NOM  
LORS MÊME QU'ELLES FORMAIENT DES BLOCS ÉQUARRIS ET DE  
GRANDES DIMENSIONS

La pierre tendre ou mi-tendre n'a jamais été dénommée *choin*. Les blocs se nommaient alors des *quartiers*.

Le chapitre métropolitain était, en 1458, propriétaire de la carrière d'Anse, qui fournissait de la pierre mi-tendre. C'est ce que nous nommons aujourd'hui pierre de Lucenay. La plus grande partie de la cathédrale en a été bâtie. Le chapitre passe un traité avec deux maçons d'Anse pour amener deux cents blocs de la carrière jusqu'au bord de la Saône.

« Pro duobus centum *quarteriorum lapidum* ad trahendum (pour *extrahendum*) in perreria Dominorum apud Ansam et ad reddendum super rippariam (Sagone) eorum expensis...<sup>3</sup>. »

Autre traité pour vingt-cinq blocs :

« Pro uno *quarterono de quarteriis lapidum Anse...*<sup>4</sup>. »

Et ailleurs pour cinquante :

« Pro uno dimidio cento de *quarteriis lapidum Anse*, captis in pereria Dominorum apud Ansam...<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Archives BB, 49, fo 91 (communiqué par M. Vermorel). M. Charvet. *Jean Perréal*. Ann. de la Société d'archit. t. IV, p. 195.

<sup>2</sup> M. Charvet. La Valfernière *Revue du Lyonnais*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 482.

<sup>3</sup> Registre de Jean d'Amanzé. Texte communiqué par M. Guiguet.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> Id.